

Stage n°1001

Paris
14 et 15 janvier 2010

Les professionnels de santé au travail et le risque pénal

Les conditions de leur responsabilité pénale

Actualité du stage

La mise en examen de médecins du travail pose de manière aiguë la question de la responsabilité pénale des professionnels de santé au travail que sont les directeurs des services de santé au travail, les médecins du travail, les IPRP, les ingénieurs hygiénistes, les conseillers en santé, sécurité et environnement, les ingénieurs en maîtrise des risques, les ingénieurs des CRAM, les médecins inspecteurs du travail et les inspecteurs du travail. Tous ont des missions légales et contractuelles à remplir, dont ils peuvent légitimement avoir à rendre compte devant les juridictions pénales.

Exigences de la question

Cependant, les conditions de la responsabilité pénale des professionnels de la santé au travail ne peuvent être envisagées au seul point de vue de leurs missions particulières, car celles-ci ont pour but d'aider l'employeur à garantir la santé de son personnel. C'est à ce dernier qu'il revient de mettre en œuvre les mesures de prévention et de limitation indispensables. Investi par la loi et par la jurisprudence pénale et civile, d'une obligation générale de sécurité, en cas d'échec, il est le primo responsable pénal. La responsabilité pénale des professionnels de la santé au travail doit donc être analysée et appréciée dans ce cadre.

Importance des pratiques

En cas d'échec et de contentieux, les procureurs et les juges examinent les faits, c'est-à-dire les pratiques. Ils élaborent leurs décisions à partir des deux questions principales suivantes :

- qu'avez-vous fait que vous ne deviez pas faire ?
- que n'avez-vous pas fait que vous deviez faire ?

D'où l'importance qu'il est nécessaire d'accorder aux pratiques. D'où la nécessité de les confronter aux exigences légales et aux référentiels les plus autorisés. Il sera en effet difficile de faire valoir les difficultés rencontrées...

Direction du stage

Hubert Seillan, directeur général
du Groupe Préventive,
professeur de droit du danger

Intervenants

Marie-Odile Bertella-Geffroy, juge d'instruction, coordinatrice du pôle Santé de Paris
Patrick Brochard, professeur de médecine du travail
Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'État, directeur général du travail
Un procureur de la République
Michel Ledoux, avocat spécialisé dans le droit des victimes
Emmanuel Daoud, avocat

Les professionnels de santé au travail et le risque pénal

14 janvier

■ Le cadre juridique de la responsabilité pénale des professionnels de la santé au travail

- L'obligation générale de santé sécurité de l'employeur,
- les missions d'assistance, de conseil et de contrôle des professionnels de la santé au travail,
- éléments de procédure pénale,
- conditions légales de la responsabilité pénale

Hubert Seillan

■ Quelles évolutions ?

Quelles pratiques pour demain ?

- De l'individualisme à la pluridisciplinarité,
- de la santé au travail à la santé publique,
- les connaissances scientifiques confrontées aux pratiques du terrain

Patrick Brochard

■ De l'opportunité des poursuites pénales dans les affaires de santé au travail

- Les missions du parquet,
- l'apport des services d'inspection et de police

Le procureur de la République

■ Les affaires de santé au travail confrontées aux pratiques pénales

- Les enjeux sociaux,
- les difficultés de procédures,
- la preuve des faits

Michel Ledoux

■ L'analyse et l'expérience d'un juge d'instruction spécialisé

Marie-Odile Bertella-Geffroy

15 janvier

■ La responsabilité pénale des professionnels de santé au travail peut-elle être appréciée comme un risque ?

- Peut-on appliquer les démarches risquées ?
- Peut-on prévenir le risque ?
- Comment le limiter ?

Introduction d'Hubert Seillan suivie d'une discussion avec Emmanuel Daoud

■ Table ronde avec les partenaires sociaux

Le risque pénal des professionnels de santé est-il acceptable ?

Faisant suite aux négociations sur la modernisation des services de santé au travail, cette table-ronde, habituelle dans cette formation, permet aux partenaires sociaux d'exprimer leurs points de vue sur les conditions de fonctionnement des services de santé au travail.

■ Les missions légales des professionnels de santé au travail confrontées aux changements structurels et aux nouveaux enjeux sanitaires

Jean-Denis Combrexelle

Documentation fournie

Un dossier pratique

Lieu : Université Paris-Descartes
Centre univ. des Saints-Pères
45 rue des Saints-Pères
75006 Paris

Conditions d'inscription

1 400 € ht (1 674,40 € ttc)

Prix incluant les pauses café, les déjeuners, la documentation et un abonnement d'un an à *Préventique Sécurité*

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83
Banque Populaire du Sud-Ouest.

Annulation sans frais : 10 jours avant le premier jour de la formation. En cas d'empêchement de suivi du stage, un crédit financier correspondant au montant sera inscrit à votre compte.

Organisme de formation

enregistré sous le n°72.33.06924.33
à la préfecture de la Gironde

Contact

Jocelyne Tautzia. Tél. : 05 57 87 45 63
Mél : formation@preventique.org
Une convention de formation vous sera envoyée sur simple demande

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la formation **Les professionnels de santé au travail et le risque pénal**
Stage n° 1001 - Paris, 14 & 15 janvier 2010

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____ Mél (obligatoire) : _____ @ _____

Date _____ Signature _____

Convention de stage : oui non

À renvoyer à **Groupe Préventique** - 68 cours de la Martinique - BP 70083 - 33026 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 87 45 63 - Télécopie : 05 57 87 45 67 - Mél : formation@preventique.org

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83 - Banque Populaire du Sud-Ouest.